

COMMENTAIRES SUR LE RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2017

Le rapport qui nous a été présenté sur les orientations budgétaires 2017 appelle de notre part plusieurs remarques.

1 – Concernant l'analyse financière rétrospective pour la période 2011 à 2015, je ne vois pas comment on peut écrire que la capacité d'autofinancement est en progression de 50.5 % entre 2011 et 2015.

Si effectivement la capacité d'autofinancement brute de 2015 est de 1 115 000 €, cette capacité d'autofinancement brute, qui représente les moyens financiers dont dispose la commune pour rembourser le capital des emprunts et financer les nouveaux investissements, représentait 807 000 € sur la base du compte administratif 2011 (pour capital d'emprunt à rembourser de 317 000 €).

Un autre élément dont il faut tenir compte pour l'analyse de la période 2011-2015 est l'augmentation des recettes liées aux Taxes d'Habitations et aux Taxes Foncières perçues par la commune de 547 000 € (2 531 000 € en 2011, pour 3 078 000 € en 2015), augmentation due en très grande partie à l'apport de nouvelles constructions dont a bénéficié la commune, sans augmentation significative des charges.

L'augmentation des recettes de 547 000 € se répartit de la façon suivante, 322 000 € de 2011 à 2013, 225 000 de 2014 à 2015.

On est très loin d'une progression de 50.5 % de la capacité d'autofinancement et tout proche d'une capacité d'autosatisfaction!

2 – Sur l'évolution des charges de 2011 à 2015, je tiens également à apporter les précisions suivantes :

- **Pour les charges de gestion courantes**, sur la base des comptes administratifs, hors charges exceptionnelles, elles s'élevaient en 2011 à 6 557 000 €, pour 6 408 000 € en 2013, soit une baisse de 2.3 % entre 2011 et 2013.
En 2015 elles s'élevaient à 6 736 000 €, soit une augmentation de 5.1 % entre 2014 et 2015.
- **Pour les charges de personnel**, toujours sur la base des comptes administratifs, elles s'élevaient en 2011 à 3 383 000 €, pour 3 319 000 € en 2013, soit une baisse de 1.9 % entre 2011 et 2013.
En 2015 elles s'élevaient à 3 668 000 €, soit une augmentation de 10.5 % entre 2014 et 2015.

3 – Sur les orientations budgétaires 2017 :

- **L'augmentation des taux d'imposition de 1 % pour 2017** ne nous semble pas en concordance d'une part avec la situation financière de la commune, d'autre part avec les propos tenus récemment où il me semble avoir entendu que la fiscalité n'augmenterait pas en 2017.

Compte tenu de l'augmentation brutale de 4.25 % en 2016, du faible niveau d'investissement, et du poids important que représente cette fiscalité sur, comme vous l'avez souligné, seulement 52 % des foyers bourguésans, nous pensons qu'il serait plus judicieux de marquer une pose fiscale.

4 – Sur le budget annexe assainissement, compte tenu de la prise de compétence prévue en 2018 par la communauté de communes, et compte tenu des importants résultats excédentaires de ce budget, il ne semble pas également opportun de pratiquer l'augmentation de la surtaxe assainissement envisagée de 0.52 €/m³ à 0.54 €/m³ soit une augmentation de 3.85 %.